



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9216^e séance

Vendredi 9 décembre 2022, à 16 h 10
New York

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia/M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Irlande	M. Mythen
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Daniel Kovalik, représentant de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Il m'a été demandé de faire un exposé sur la question de la « fourniture d'armes létales à l'Ukraine et ses conséquences ». Cet exposé fait suite à un exposé similaire que j'ai présenté au Conseil de sécurité en septembre (voir S/PV.9127).

Depuis l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022, plusieurs États ont transféré des systèmes d'armes et des munitions à l'Ukraine pour ses forces de défense. Comme je l'avais indiqué en septembre, c'est un fait notoire. Les informations fournies par les gouvernements sur leurs transferts sont largement accessibles sur des sources en accès libre. Ces transferts concernent entre autres des armes lourdes classiques, comme des chars de combat, des véhicules blindés de combat, des systèmes d'artillerie de gros calibre, des systèmes de missiles et des véhicules de combat aériens non pilotés, ainsi que des armes légères et de petit calibre. Il y a également de nombreuses informations vérifiées de manière indépendante attestant du transfert d'importants systèmes d'armes classiques, notamment des systèmes de roquettes d'artillerie, à des groupes armés non étatiques impliqués dans le conflit contre l'Ukraine.

L'afflux massif d'armes dans toute situation de conflit armé soulève de nombreuses inquiétudes pour la paix et la sécurité, notamment quant aux risques de détournement, de débordement et d'escalade. Les

mesures pour lutter contre le détournement potentiel d'armes et de munitions s'avéreront déterminantes pour le relèvement post-conflit et la sécurité et la stabilité régionales, ainsi que pour la prévention des conflits dans d'autres régions. Ces mesures comprennent des évaluations des risques avant le transfert et des contrôles après livraison, y compris des inspections sur place et une vérification de l'utilisateur final. Il est tout aussi important de sécuriser le matériel militaire transféré et d'en rendre compte. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, comme le Traité sur le commerce des armes, reste un outil essentiel pour améliorer la transparence des transferts d'armes. C'est également un outil important pour suivre les flux d'armes et de munitions dans les zones de conflit. Ce sont toutes des approches de politique générale largement acceptées par les États Membres, que nous encourageons tout le monde à suivre.

Outre la question des transferts d'armes, toutes les parties au conflit ont le devoir de protéger les civils lorsqu'elles mènent des opérations militaires. Depuis le 24 février, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé 17 181 victimes civiles, et ce nombre ne cesse d'augmenter. La plupart des morts et des blessés enregistrés parmi les civils continuent d'être causés par l'emploi d'engins explosifs à large rayon d'impact, notamment des attaques impliquant l'artillerie lourde, des lance-roquettes multiples, des missiles et des avions.

En plus des milliers de civils tués ou blessés, nous avons été témoins de la destruction d'infrastructures et de services civils et critiques, notamment à l'aide de missiles et de drones aériens. En sus des maisons, des écoles, des routes et des ponts qui ont été détruits, des hôpitaux et des établissements de santé ont également été touchés. Les coupures d'eau, de gaz, de chauffage et d'électricité causées par les attaques russes contre les infrastructures énergétiques sont particulièrement préoccupantes. L'arrivée de l'hiver donne une nouvelle dimension à la crise humanitaire et met des millions de personnes en danger. En vertu du droit international humanitaire, les combattants ne doivent pas lancer d'attaques contre des civils ou des infrastructures civiles et doivent prendre toutes les précautions possibles dans la conduite des opérations militaires pour éviter, ou du moins réduire au minimum, les pertes en vies humaines, les blessures aux civils et les dommages aux biens de caractère civil.

Depuis 2007, deux Secrétaires généraux ont fait part de leurs graves préoccupations quant aux conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. Ils ont toujours appelé les parties à un conflit à s'abstenir d'utiliser de telles armes, car il existe un risque élevé qu'elles frappent sans discrimination. Le 18 novembre dernier, plus de 80 États ont adopté une déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires liées à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Cette déclaration marque une étape importante dans les efforts que nous déployons pour mieux protéger les civils des conséquences des conflits armés. J'appelle tous les États Membres à donner effet à cette déclaration.

Les neuf derniers mois ont été marqués par des ravages considérables, dus en grande partie à l'utilisation d'armes classiques lourdes. Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles doivent cesser. J'exhorte en outre les États à appliquer des mesures efficaces de maîtrise des armements pour faire face aux risques liés aux transferts d'armes. Je tiens à réaffirmer qu'il est essentiel de prévenir le détournement des armes et des munitions fournies pour éviter d'alimenter les conflits et l'insécurité dans la région et au-delà.

La seule façon de mettre fin aux souffrances et aux destructions en Ukraine est de mettre un terme à la guerre. J'invite tous les États Membres à mettre tout en œuvre pour instaurer la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kovalik.

M. Kovalik (*parle en anglais*) : Je m'appelle Dan Kovalik. Je suis professeur de droit international des droits humains à la faculté de droit de l'Université de Pittsburgh, où j'enseigne depuis 10 ans. J'ai obtenu mon diplôme à la faculté de droit de Columbia, dans la magnifique ville de New York, en 1993, et je me suis beaucoup impliqué dans les questions et les affaires liées aux droits humains, notamment en Amérique latine, en particulier en Colombie, et en Amérique du Sud, où se posent de lourds défis du fait que des armes se retrouvent entre de mauvaises mains, celles des groupes de guérilla et des groupes paramilitaires de droite. C'est un sujet que je suis de près depuis des années, et je voudrais partager ce que j'ai aussi étudié et appris au sujet de l'Ukraine, concernant les livraisons d'armes dans ce pays et le risque qu'elles tombent entre de mauvaises mains. C'est

pourquoi, si le Conseil de sécurité me le permet, j'irai droit au but.

Je voudrais tout d'abord attirer l'attention du Conseil sur une étude réalisée en janvier 2021 par le Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, une enquête sur les armes de petit calibre intitulée *Making the Rounds : Illicit Ammunition in Ukraine*. Comme je viens de le dire, cette enquête a été publiée en janvier 2021, avant même le début de ce conflit de grande ampleur, cette année. D'après cette enquête, le déclenchement du conflit dans l'est de l'Ukraine en 2014 – il faut se souvenir que c'est à ce moment-là que tout a réellement commencé – a entraîné une prolifération généralisée des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Ces munitions, qui comprennent des milliers de grenades, de roquettes, d'obus de mortier et de mines terrestres, ainsi que de grandes quantités de cartouches d'armes à feu, se sont répandues dans presque toutes les régions de l'Ukraine, y compris celles éloignées de la zone de conflit. Toujours selon cette enquête, si le Gouvernement ukrainien a pris des mesures pour juguler le trafic de ces armes, il s'agit d'une tâche difficile compte tenu du volume considérable de munitions illicites en circulation et des nombreux modes de transport et techniques de contrebande utilisés par les trafiquants en Ukraine.

Même si selon les conclusions de l'enquête, il n'y avait pas de transferts importants d'armes en dehors de l'Ukraine à l'époque, une mise en garde a été lancée, encore une fois en 2021, sur le fait que les obstacles à la contrebande de grenades, de roquettes et d'autres munitions hors du pays n'étaient guère insurmontables. Même un système de trafic efficace pourrait modifier radicalement le profil des armes illicites dans certains pays. L'enquête a indiqué que pour prévenir la mise en place de tels systèmes et réduire le nombre des victimes civiles causées par des munitions non explosées en Ukraine, les autorités ukrainiennes et la communauté internationale devraient déployer des efforts coordonnés et soutenus pendant de nombreuses années. C'était en 2021.

Je voudrais maintenant avancer un peu dans le temps. Cette enquête a été en fin de compte un avertissement, étant donné ce qui a suivi : l'intervention qui a débuté en février dernier. Comme l'a dit ma collègue, une grande partie des informations à ce sujet sont en libre accès. En avril, soit deux mois seulement après le début de la guerre et de l'intervention de la Russie en février, CNN a publié un article intitulé « Qu'advient-il

des armes envoyées en Ukraine ? Les États-Unis ne le savent pas vraiment ». L'article poursuit en expliquant que :

« Les États-Unis disposent de peu de moyens pour suivre la trace de la grande quantité d'armes anti-chars, antiaériennes et autres qu'ils ont envoyées en Ukraine, ont indiqué des sources à CNN. Cette lacune est due en grande partie au fait que les forces des États-Unis ne sont pas présentes sur le terrain dans le pays et à la facilité avec laquelle on peut transporter la plupart des petits systèmes qui traversent actuellement la frontière. C'est un risque que l'Administration Biden est prête à prendre en toute connaissance de cause ».

L'article cite ensuite un haut fonctionnaire du Département de la défense des États-Unis qui a déclaré qu'il s'agissait « certainement de la plus grande livraison récente à un pays partenaire dans le cadre d'un conflit ». À ce moment-là, une aide militaire de près de 30 milliards de dollars avait probablement déjà été envoyée. D'ici la fin du mois de janvier, les États-Unis auront probablement envoyé à eux seuls une aide de quelque 100 milliards de dollars au total. L'article conclut que :

« Le risque, selon les responsables actuels des États-Unis et les analystes de la défense, est qu'à long terme, certaines de ces armes tombent entre les mains d'autres armées et milices que les États-Unis n'ont pas l'intention d'armer ».

Selon un responsable du Département de la défense,

« [n]ous avons des informations fiables pendant une courte période, mais lorsque nous entrons dans le brouillard de la guerre, nous n'en avons pratiquement plus. On tombe dans un trou noir et on ne sait presque plus rien après un court laps de temps. En prenant la décision d'envoyer des armes et du matériel d'une valeur de milliards de dollars d'en Ukraine, l'Administration Biden a pris en compte le risque que certains d'entre eux puissent finalement se retrouver dans des endroits inattendus ».

Ils citent également les déclarations d'autres responsables selon lesquelles les États-Unis n'auraient pas vraiment de contrôle sur la destination de ces armes. Ils dépendent de l'Ukraine pour obtenir des informations à ce sujet. Et, en privé, selon CNN, certains responsables reconnaissent que l'Ukraine est incitée à ne fournir que

les informations qui renforceront ses chances d'obtenir plus d'aide, plus d'armes et plus d'assistance diplomatique. En avril, ils avertissaient que ces armes allaient se retrouver là où nous ne voulions pas qu'elles soient, citant l'exemple de l'Afghanistan, que les États-Unis ont quitté précipitamment en laissant du matériel d'une valeur de millions, voire de milliards, de dollars. Dieu sait où ces armes vont se retrouver.

À ce propos, je tiens à mentionner, avant de poursuivre, que je viens de passer une semaine à Donetsk. Je n'ai pas été personnellement témoin de transferts illicites d'armes, mais j'ai vu les effets des armes qui sont apparemment arrivées dans les bonnes mains. Il s'agissait de bombardements effectués par l'Ukraine contre une école, un stade et un endroit où les gens vont chercher de l'eau, parce que l'eau est rare à Donetsk, en particulier depuis que le système de filtration a été détruit par les forces ukrainiennes. J'ai lu que les bombardements n'ont fait que s'intensifier depuis mon départ. Par ailleurs, un monastère auquel nous avons livré des vêtements est bombardé presque quotidiennement par l'Ukraine. De fait, si mon exposé se concentre sur les armes illicites ou sur les armes tombant entre de mauvaises mains, il faut savoir que même lorsqu'elles sont livrées aux bonnes personnes, elles ne finissent pas nécessairement aux bons endroits. Les personnes à qui ces armes sont destinées attaquent des civils, et ce depuis 2014. C'est évidemment un problème.

En juin 2022, un article est paru dans *The Guardian*, intitulé « Arms sent to Ukraine will end up in criminal hands, says Interpol chief : Jürgen Stock urges members to cooperate on arms tracing as weapons will flood hidden economy when war ends » (Les armes envoyées en Ukraine finiront entre les mains de criminels, selon le chef d'Interpol : Jürgen Stock exhorte les membres à coopérer en matière de traçage des armes, car elles inonderont l'économie souterraine lorsque la guerre prendra fin). Le chef d'Interpol en était alors certain.

Jürgen Stock affirme qu'une fois le conflit terminé, une vague de fusils et d'armes lourdes inondera le marché international, et il exhorte les États membres d'Interpol, en particulier ceux qui fournissent des armes, à coopérer aux opérations de traçage des armes.

Selon lui,

« Une fois que les armes se seront tuées [en Ukraine], les armes illégales prendront le relais. Nous le savons grâce à notre expérience de

nombreux autres théâtres de conflits. Les criminels sont déjà, au moment où nous parlons, en train de se focaliser sur elles.

Les groupes criminels cherchent à exploiter ces situations chaotiques et la disponibilité des armes, même celles utilisées par l'armée, y compris les armes lourdes. Elles seront disponibles sur le marché criminel et créeront un problème. Aucun pays ou région ne peut y faire face de manière isolée, car ces groupes opèrent au niveau mondial.

Nous pouvons nous attendre à un afflux d'armes en Europe et ailleurs. Nous devons nous alarmer, et nous devons nous attendre à ce que ces armes fassent l'objet d'un trafic non seulement vers les pays voisins, mais aussi vers d'autres continents. »

En août, CBS News a réalisé un documentaire et publié un article à son sujet intitulé « Why Military Aid in Ukraine May Not Always Get to the Front Lines » (Pourquoi l'aide militaire en Ukraine pourrait ne pas toujours parvenir aux lignes de front). En avril, Jonas Ohman, fondateur et Président-Directeur général de Blue-Yellow, une organisation basée en Lituanie qui rencontre les unités déployées sur le front et leur fournit une aide militaire non létale en Ukraine depuis le début du conflit en 2014, a déclaré qu'il estimait que seulement 30 à 40 % du matériel passant la frontière arrivaient à destination. Nous parlons donc de matériel d'une valeur de milliards de dollars qui n'atteint pas la destination prévue.

Ce même article de CBS poursuit en disant que « l'évolution constante des lignes de front en Ukraine conjuguée à la présence de forces largement volontaires et paramilitaires a rendu la livraison de l'aide militaire difficile pour ceux qui tentent de suivre les dangereuses lignes de ravitaillement jusqu'à leur destination. Certains ont exprimé des inquiétudes quant au fait que des armes puissent arriver sur le marché noir ukrainien, qui prospère grâce à la corruption depuis l'effondrement de l'Union soviétique » en 1991. Ce n'est donc pas nouveau. Nous ne devrions pas être surpris. Nous aurions dû nous y préparer. Mais en écoutant la suite de mon exposé, les membres du Conseil comprendront que nous étions terriblement, presque délibérément, mal préparés.

Le 1^{er} novembre, le *Washington Post* a publié un article intitulé « U.S. Races to Track American Arms in Heat of Ukraine War » (Les États-Unis se lancent dans la traque aux armes américaines dans le feu de la guerre

en Ukraine), dans lequel on apprend que les contrôleurs américains n'ont inspecté que 10 % des armes à haut risque envoyées en Ukraine. C'est incroyable. C'était en novembre. Là encore, pendant des mois, des années, ils ont dit « maîtrisons cette situation. » En novembre, il y a un peu plus d'un mois, ils ont déclaré, « Eh bien, nous avons probablement examiné environ 10 % de ces armes », tout en précisant que l'Administration Biden espérait atteindre un niveau raisonnable de conformité aux règles de surveillance des États-Unis, mais admettait qu'elle n'atteindrait certainement pas 100 %. Tout le monde devrait s'en inquiéter.

« Rachel Stohl, Vice-Présidente chargée des programmes de recherche au Stimson Center, basé à Washington, a déclaré que les responsables devaient également élaborer des plans à plus long terme pour garantir la sécurité des armes américaines excédentaires une fois le conflit avec la Russie terminé, en rappelant que l'Ukraine avait été le théâtre d'un trafic d'armes légères après la guerre froide. »

Une fois encore, cela dure depuis des décennies.

« Les défis en Ukraine font écho aux préoccupations plus générales concernant la façon dont les armes produites aux États-Unis, le plus grand vendeur d'armes au monde, sont utilisées à travers le monde. Les défenseurs de cette cause se plaignent depuis longtemps, affirmant que bien que des systèmes aient été conçus pour empêcher leur utilisation abusive, les partenaires étrangers ont parfois utilisé ces armes contre des civils, notamment au Yémen. »

Nous le savons. Au Yémen, depuis 2015, les Saoudiens ont utilisé des munitions américaines, y compris des bombes à sous-munitions, pour attaquer des civils et des infrastructures civiles, ainsi que des sites historiques figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

« Du matériel sophistiqué est également tombé entre les mains d'adversaires, permettant à Daech de parader avec des chars Abrams et aux Taliban de piloter des hélicoptères Black Hawk. »

Encore une fois, rien de tout cela n'est surprenant, mais très peu de mesures sont prises pour y remédier.

Puis, le 30 novembre, Voice of America – la Voix de l'Amérique –, qui est plus ou moins la voix officielle des États-Unis, a publié un article intitulé « Nigerian

Président : Ukraine War Funneling Arms, Fighters into Lake Chad Basin » (Le Président nigérian déclare que la guerre en Ukraine fait affluer des armes et des combattants vers le bassin du lac Tchad), citant le Président nigérian se plaignant que cela se produit déjà. Selon lui,

« la guerre entre la Russie et l'Ukraine permet aux armes et aux combattants d'affluer dans la région du lac Tchad, renforçant ainsi les capacités des groupes terroristes ».

Bien sûr, après la campagne de bombardement de l'OTAN et la guerre contre la Libye, nous avons constaté que des armes illicites et des combattants ont inondé la région du Sahel et ont déstabilisé des pays comme la Tunisie, le Tchad et le Mali – et même au-delà, la Syrie. Je recommande aux membres du Conseil de lire l'article de Seymour Hersh, lauréat du prix Pulitzer, sur le transfert de combattants de la Libye vers la Syrie. C'est donc déjà en train de se produire selon le Président nigérian. Des armes en provenance d'Ukraine sont déjà entre les mains d'extrémistes.

Enfin, en ce qui concerne les informations sur lesquelles je m'appuie, les membres du Conseil peuvent consulter un article d'opinion intéressant daté du 7 décembre, il y a deux jours, publié dans *The Hill*, qui peut être consulté en ligne à l'adresse thehill.com, intitulé « Preventing US weapons from Escaping Ukraine is a Challenge » (Empêcher les armes américaines de sortir d'Ukraine est un défi). Il souligne une fois de plus la difficulté, voire l'impossibilité, de contrôler toutes ces armes, ce qui nous ramène au premier rapport selon lequel cela doit faire l'objet d'une surveillance internationale. En toute déférence – et je suis Américain – les États-Unis ne le feront pas. En effet, il y a deux jours, le jour même où cette tribune a été écrite, un projet de résolution soumis à une commission de la Chambre des représentants sur l'opportunité de contrôler les transferts d'armes et d'argent à destination de l'Ukraine a été rejeté. Le Congrès a décidé que nous n'allions pas contrôler les milliards et les milliards de dollars d'armement que nous envoyons en Ukraine. En tant que contribuable américain, je dois dire que cela ne me plaît guère, mais il m'est avis que cela ne devrait pas non plus plaire au Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Qui surveille les veilleurs ici ? C'est au Conseil de sécurité qu'il incombe de le faire. J'exhorte le Conseil à le faire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je suis désolée d'interrompre M. Kovalik, mais le temps nous est compté. Puis-je lui demander de conclure au plus vite ?

M. Kovalik (*parle en anglais*) : Oui, je vais conclure tout de suite. Je souhaite simplement reprendre les observations formulées par notre collègue qui a ouvert cette séance : ce qui doit véritablement se produire, c'est une fin négociée de cette guerre, et je pense que cela est possible. Nous savons qu'en mars ou avril, il existait apparemment un accord qui aurait pu être accepté par les deux parties. Il semble que Boris Johnson, du Royaume-Uni, ait dit à Zelenskyy de ne pas le signer, mais il doit exister un moyen de mettre un terme à ce conflit, qui doit se terminer par un règlement négocié. J'exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité à œuvrer dans ce sens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kovalik de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les intervenants, et en particulier M. Kovalik, car il s'est attardé sur la question qui constitue l'une des raisons pour lesquelles nous avons demandé la tenue de la présente séance, à savoir les conséquences pour la paix et la sécurité internationales de la contrebande croissante d'armes livrées à l'Ukraine dans diverses régions du monde. Nous avons également demandé la tenue de cette séance afin que les membres du Conseil de sécurité puissent mesurer les répercussions que le déversement massif et continu d'armes occidentales en Ukraine a sur les perspectives de sortie du conflit ukrainien.

Chacun se souviendra que, peu après le début de l'opération militaire spéciale, dont l'un des objectifs est la démilitarisation de l'Ukraine, il est devenu évident que les capacités de combat des forces ukrainiennes s'épuisaient assez rapidement. Nous nous rapprochions donc rapidement du moment où le régime de Kiev aurait cessé de représenter une menace pour notre pays. Toutefois, un tel scénario ne pouvait convenir à nos anciens partenaires occidentaux. Ce n'est pas pour cela qu'ils avaient organisé un coup d'État illégitime en Ukraine en 2014, encouragé un nationalisme et une russophobie flagrants, et réarmé l'armée ukrainienne, tout en prétendant contrôler l'application des Accords de Minsk. Toutes ces mesures visaient, en effet, à concrétiser leurs desseins géopolitiques, à savoir affaiblir la Russie. Le fait que les Accords de Minsk n'étaient qu'un écran de fumée pour réarmer les Forces armées ukrainiennes a d'ailleurs été récemment confirmé par l'ancienne Chancelière allemande, Angela Merkel.

L'Occident a ainsi commencé à affirmer qu'il ne fallait pas laisser l'Ukraine perdre, car, premier argument, une fois vaincue, celle-ci cesserait prétendument d'exister en tant qu'État indépendant, bien que la Russie n'ait jamais annoncé de tels projets. Son deuxième argument était que « le militarisme et les ambitions impériales du Kremlin » ne se limiteraient pas à la seule Ukraine et que Kiev ne faisait pas que se défendre, elle défendait l'ensemble du monde libre. Cette théorie absurde ne mérite même pas d'être commentée. Cependant, ces deux raisons, qui sont absolument fausses, ont servi de prétexte à l'Occident pour lancer une campagne effrénée visant à réarmer l'Ukraine et à lui apporter un soutien militaire indirect. C'est alors que les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont engagé leur guerre par adversaires interposés contre la Russie, laquelle devrait durer jusqu'au dernier Ukrainien.

Aucun État dans l'histoire n'a jamais reçu un soutien militaire d'une telle ampleur. Comme l'indique le Center for International Policy des États-Unis, le volume total de l'aide militaire accordée par Washington à Kiev entre février et début octobre s'est élevé à 40 milliards de dollars. Si l'on ajoute à cela les milliards promis ou déjà alloués par l'Union européenne et le Royaume-Uni, on constate que les armes et l'aide militaire octroyées à l'Ukraine représentent un coût supérieur aux budgets militaires de la majorité des États membres de l'OTAN. Outre des armes, les États-Unis et l'OTAN transmettent également à Kiev des données de renseignement, notamment par satellite, et fournissent un accès à Internet aux unités ukrainiennes, les entraînent et leur prodiguent des conseils. À cela s'ajoutent des milliers, voire des dizaines de milliers, de mercenaires étrangers et de membres de sociétés militaires privées, dont nous n'apprenons l'existence que lorsque nous voyons leurs cadavres ou interceptons des communications radio. Lorsque l'on résume tout cela, la question suivante se pose : est-ce que ce sont réellement les Ukrainiens qui s'opposent aux forces russes dans ce pays ? Une chose est certaine : sans l'aide militaire susmentionnée, les hostilités en Ukraine auraient pris fin depuis longtemps. Même les dirigeants du régime criminel de Kiev le reconnaissent.

En plus de prolonger l'agonie insensée de la clique de Kiev et les souffrances des Ukrainiennes et des Ukrainiens ordinaires, quelles sont les autres conséquences de ces mesures inconsidérées prises par nos adversaires occidentaux ? En Ukraine, nous neutralisons assez rapidement les anciens armements et munitions de style soviétique. Comme il n'en reste plus beaucoup,

l'Occident fournit de plus en plus au régime de Zelenskyy des armes occidentales, qui sont plus sophistiquées, parmi lesquelles des systèmes de roquettes et d'artillerie à longue portée. Ceux-ci méritent une mention toute particulière, car ils permettent aux Forces armées ukrainiennes de prendre pour cible des régions pacifiques du Donbass que l'artillerie ukrainienne n'était pas en mesure d'atteindre auparavant.

Les exemples ne manquent pas. Hier, nous avons distribué au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale une lettre émanant d'une organisation de la société civile de Donetsk, appelée Fair Protection, qui rend compte du bombardement aveugle de quartiers résidentiels et densément peuplés. Il ressort clairement de ce document que ces dernières semaines, des armes occidentales sont utilisées pour commettre un massacre à Donetsk. Encouragés par l'Occident, les escadrons de la mort ukrainiens cherchent littéralement à raser la ville. Animées d'une sorte de malveillance frénétique, ils procèdent à des bombardements quotidiens aveugles qui frappent des zones résidentielles où il n'y a pas et où il ne peut y avoir de cibles militaires.

Un autre bombardement criminel de ce type a eu lieu plus tôt dans la journée. Des lieux bondés sont frappés pendant les heures de pointe, ce qui provoque d'importantes pertes en vies humaines et des destructions considérables. Ainsi, le 4 décembre, un obus d'artillerie guidé de 155 mm de type M982 Excalibur a touché le complexe sportif Druzhba, l'endroit où les civils peuvent s'approvisionner en eau potable, car en février dernier, l'Ukraine a déconnecté le Donbass de sa seule source d'approvisionnement en eau. Mais nos collègues occidentaux ne s'en préoccupent pas, car ils ont de fait privé la population du Donbass de son droit à une vie décente il y a huit ans déjà. Nous regrettons que le Secrétariat n'ait pas eu le courage de condamner les bombardements de Donetsk, alors qu'il n'a pas manqué de s'exprimer sur les frappes lancées contre le territoire ukrainien.

Depuis le 27 novembre, 22 civils ont été tués dans le Donbass, la plupart d'entre eux étant des habitants de Donetsk ; 83 civils ont été blessés, 234 bâtiments résidentiels et 106 habitations privées ont été endommagés, de même que 31 établissements d'enseignement et 92 autres infrastructures. Je précise que ce ne sont pas là les conséquences de la chute d'un missile de défense aérienne sur des bâtiments résidentiels, comme cela se produit parfois dans les villes ukrainiennes, mais bien

des frappes ciblées et délibérées contre des biens de caractère civil et des habitations.

Les formations armées ukrainiennes n'hésitent pas à utiliser l'artillerie fournie par l'OTAN pour attaquer des sites de stockage de matières dangereuses. Le 7 décembre, elles ont frappé l'installation chimique opérationnelle Strol à Gorlovka. Les obus ont touché l'entrepôt de soufre, qui a pris feu. La combustion du soufre n'est pas dangereuse en soi, mais lorsqu'elle est combinée à l'eau, il se forme de l'acide sulfurique, qui peut déclencher une pluie acide dans certaines conditions météorologiques.

Parmi toutes les armes que l'Occident livre à l'Ukraine, les lance-roquettes HIMARS des États-Unis méritent une mention spéciale. Nous savons pertinemment, et Kiev et Washington l'ont confirmé indirectement à de nombreuses reprises, que des experts américains interviennent dans l'exploitation de ces systèmes. Ceux-ci sont dirigés vers leur cible au moyen de satellites militaires des États-Unis, et l'armée des États-Unis se charge de coordonner les données satellitaires au sol, de charger les coordonnées précises dans le logiciel HIMARS et d'effectuer un contrôle des performances. Les représentants de Kiev ont admis que pas une seule frappe du système HIMARS n'avait lieu sans une coordination avec les États-Unis.

Nous entendons sans cesse des affirmations selon lesquelles il s'agit d'armes de pointe et de haute précision, qui atteindraient toujours leurs cibles. Quelles sont donc les cibles supposément militaires du Donbass qui ont été frappées par le système HIMARS avec l'accord de Washington ? Je n'en citerai que quelques-unes : un jardin d'enfants à Snejnoïe, une école d'art à Brianka, un hôtel à Krasny Luch, un centre de volontariat à Stepano-Krynka, une piscine, une école et une usine de confiseries à Stakhanov, un sanatorium à Alchevsk, des centres culturels à Nijnaïa Douvanka, Gorskoïe et Iassinovata, et un lycée agricole à Novoidar. Parmi les victimes figurent des membres du personnel de ces établissements : des enseignants, des médecins, des bénévoles, des confiseurs. Les missiles américains ont tué des dizaines de civils. Pas plus tard que lundi, des roquettes HIMARS ont endommagé les bâtiments universitaires et le dortoir de l'Institut technologique d'État du Donbass à Alchevsk. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la lettre de l'organisation de Donetsk que nous avons fait circuler.

Ces innombrables frappes recensées contre des biens de caractère civil peuvent-elles être le fruit d'une

erreur ou d'un accident ? De toute évidence, ces actes sont le résultat d'une implication consciente et délibérée des États-Unis et de l'OTAN dans les crimes du régime de Kiev. Les personnes qui ont fourni ces armes à l'Ukraine sont tout aussi responsables des pertes civiles et de la destruction des infrastructures sociales et civiles que les opérateurs ukrainiens de pièces d'artillerie et de lance-roquettes multiples.

Toutefois, l'implication des États-Unis et de l'OTAN dans les hostilités en Ukraine ne s'arrête pas là. Selon certaines informations, les attaques contre les aéroports stratégiques russes de Dyagilevo et Engels ont été menées à l'aide de données provenant de satellites américains. Des drones soviétiques modernisés de type TU-141, baptisés Strizh, ont été dirigés vers leurs cibles au moyen du système américain de géopositionnement par satellite. Dans ses commentaires au sujet de ces attaques, le Secrétaire d'État Blinken a affirmé que les États-Unis n'auraient ni encouragé ni aidé les Ukrainiens à mener des attaques à l'intérieur de la Russie. Cependant, le Président-Directeur général de la société américaine Raytheon Technologies Corporation, M. Gregory Hayes, a déclaré ouvertement le 8 décembre :

« Nous collaborons avec le Gouvernement pour fournir des renseignements en temps réel sur le champ de bataille en Ukraine, [notamment] au moment des tirs de missiles ».

Nous conservons évidemment une trace de tous ces actes criminels commis par les États-Unis et leurs alliés, et toutes les personnes impliquées auront à faire face à des conséquences juridiques concrètes. Nous surveillons et détruisons également le matériel livré.

Étant donné que les stocks de ces équipements s'amenuisent aussi rapidement dans les entrepôts occidentaux, Washington et ses alliés ont entrepris de collaborer étroitement avec des pays tiers, en leur achetant des armes et du matériel militaire qu'ils réacheminent vers l'Ukraine. Le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Kuleba, a récemment confirmé l'existence de tels accords.

Il reste à déterminer la légalité de ces mesures. En agissant de la sorte, les États occidentaux violent les obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur le commerce des armes, lequel prévoit une interdiction des exportations d'armes vers les régions où celles-ci sont susceptibles d'entraîner des violations du droit international humanitaire et d'aggraver les conflits. Cela

ne semble pas les arrêter et ils vont même plus loin : le 30 novembre, le Secrétaire d'État Blinken a évoqué la possibilité de reprendre la fabrication d'anciens systèmes d'armes de l'ère soviétique dans des usines d'Europe orientale en vue de leur transfert ultérieur au régime de Kiev. Cependant, la fabrication d'armes soviétiques et russes dans ces usines est réglementée par les accords intergouvernementaux pertinents, qui interdisent de transférer les produits fabriqués sans notre consentement. En résumé, les États-Unis incitent ces pays à violer les normes fondamentales en matière de maîtrise des armements. Il s'agit là d'une énième manifestation du célèbre « ordre fondé sur des règles », où les règles sont en contradiction avec le droit international.

Autre question importante et délicate : les armes fournies à l'Ukraine se répandent ensuite dans le monde entier. À la séance de septembre consacrée à cette question (voir S/PV.9127), nous avons déjà mis en garde contre les risques que ces armes se retrouvent entre les mains de groupes terroristes et criminels. Cela ne relève pas de la fantaisie, mais plutôt des avertissements et des préoccupations des services de police européens qui sont confrontés à ces problèmes. La police finlandaise a reçu des informations concrètes selon lesquelles des armes fournies à Kiev seraient tombées entre les mains de criminels opérant sur le territoire de la Finlande, ainsi que de la Suède, du Danemark et des Pays-Bas. Ainsi, les armes fournies par l'OTAN, dont Helsinki espérait qu'elles protégeraient la Finlande, menacent aujourd'hui la vie paisible des Finlandais et des Finlandaises.

Il est à noter que le problème du vol d'armes dans les entrepôts ukrainiens est apparu il y a déjà longtemps. Selon un rapport récent de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en 2020, un complot lié à des livraisons illégales d'armes depuis l'Ukraine vers des zones de conflit en Afrique et au Moyen-Orient, impliquant des citoyens européens, a été mis au jour. L'opération concernait des armements lourds, notamment des chars, qui ne pouvaient provenir que d'entrepôts militaires. Bien évidemment, Washington et les capitales européennes en avaient parfaitement conscience, mais il leur semblait plus important d'inonder l'Ukraine d'armes. La situation est devenue tellement incontrôlable que les armes destinées à Kiev se retrouvent désormais sur les marchés noirs non seulement d'Europe, mais aussi du Moyen-Orient et d'Afrique.

M. Kovalik a cité aujourd'hui le Président nigérian, M. Buhari, qui a déclaré que le conflit ukrainien était la principale source d'approvisionnement en armes des terroristes de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Pourquoi ces cas flagrants de trafic transnational d'armes illégales, qui, outre des fonctionnaires ukrainiens corrompus, impliquent de toute évidence des fonctionnaires européens et américains, ne font-ils pas l'objet d'une enquête ? Ne s'agit-il pas d'une menace directe pour la paix et la sécurité internationales qui devrait être portée à l'attention de la communauté internationale ?

Il en va de même de la prétendue aide humanitaire ou militaire accordée à Kiev, qui se chiffre en milliards de dollars et dont une part considérable finit dans les poches des parties intéressées. Nous sommes au courant des discussions qui ont lieu à ce sujet au sein des parlements européens et du Congrès américain, mais nous sommes également témoins de la façon dont l'élite dirigeante réduit littéralement au silence les voix de l'opposition qui réclament un audit de chaque dollar ou euro envoyé en Ukraine aux frais des contribuables occidentaux. Au Sénat américain, durant des auditions consacrées au projet de loi sur le contrôle de l'aide fournie à l'Ukraine, le représentant du parti démocrate Gerald Connolly a déclaré sans ambages qu'il était favorable aux principes de transparence et de responsabilité, mais pas à ce stade. Il est difficile d'imaginer une meilleure illustration de la volonté de *l'establishment* américain de soutenir à tout prix son fidèle vassal.

Nous n'espérons pas entendre quoi que ce soit d'encourageant de la part de nos anciens partenaires occidentaux aujourd'hui. Sans surprise, ils tenteront tous de détourner l'attention, par exemple sur les allégations infondées de livraisons militaires présumées de l'Iran à la Russie, que nous avons réfutées à plusieurs reprises. L'industrie militaire russe est en mesure de s'acquitter de toutes les tâches qui lui incombent, sans l'aide de personne, alors que l'industrie militaire ukrainienne est pratiquement inexistante et dépend entièrement de la production militaire occidentale. En outre, les fabricants d'armes occidentaux en tirent d'énormes profits qu'ils ne sont pas prêts à sacrifier au nom de la paix.

Pour terminer, j'appelle les personnes capables d'examiner les informations de manière objective à évaluer une fois de plus avec sobriété les risques que la poursuite incontrôlée de l'armement du régime de Kiev fait peser sur la paix et la sécurité internationales, dont le Conseil de sécurité est censé assurer le maintien. Ces

risques ne faiblissent pas, mais ne cessent de croître, au contraire, parce que les États occidentaux ne semblent pas se rendre compte qu'ils jettent de l'huile sur le feu, un feu qui pourrait embraser le monde entier.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

Je voudrais faire cinq brèves remarques. Premièrement, nous condamnons avec la plus grande fermeté la guerre de la Russie contre l'Ukraine.

Deuxièmement, nous réaffirmons notre appui indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Ukraine jouit d'un droit de légitime défense, consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, ainsi que du droit souverain de demander et de recevoir le soutien d'autres États dans l'exercice de ce droit. La Norvège restera aux côtés de l'Ukraine.

Troisièmement, la guerre de la Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'une violation des principes fondamentaux sur lesquels repose l'Organisation, à savoir l'égalité souveraine de ses membres et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. La Russie doit respecter le droit international et cesser immédiatement sa guerre d'agression.

Quatrièmement, nous sommes profondément préoccupés par la récente recrudescence des attaques russes contre les civils et les infrastructures civiles. Les vagues massives de frappes de missiles et de drones sur l'Ukraine démontrent clairement le mépris total de la Russie pour les horribles souffrances que ces frappes causent à des millions de personnes. En plus de faire des victimes, ces attaques cyniques ont détruit un grand nombre d'installations électriques, laissant la population ukrainienne en proie au froid en plein hiver. Les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées sont dans une situation particulièrement vulnérable. Ils doivent être protégés.

Cinquièmement, en ce qui concerne le transfert d'armes meurtrières depuis l'Iran vers la Russie, nous rappelons que tous les États sont tenus de respecter les restrictions énoncées dans la résolution 2231 (2015). L'utilisation de ces drones est une nouvelle manifestation du mépris total de la Russie pour le droit international, la Charte des Nations Unies et les décisions du Conseil de sécurité, l'organe même où elle siège en tant que membre permanent.

Enfin, c'est la Russie qui alimente les flux d'armes vers l'Ukraine. Elle le fait en menant sa guerre illégale contre l'Ukraine. Près d'une année s'est écoulée depuis son invasion violente. Il est encore temps pour la Russie de faire ce qui est juste : respecter la Charte des Nations Unies, retirer toutes ses forces et œuvrer à une solution pacifique par le dialogue et les efforts diplomatiques.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé.

Je serai brève, car nous avons discuté de la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine il y a tout juste trois jours (voir S/PV.9208). À cette séance, nous avons entendu le récit déchirant du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Griffiths, sur les conséquences épouvantables de la guerre menée par la Russie, ainsi que ses profondes inquiétudes face aux répercussions des attaques systématiques de la Russie contre les infrastructures critiques et les centres civils de l'Ukraine, en particulier à l'approche de l'hiver. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vient de communiquer des nouvelles informations sur les atrocités que la Russie pourrait avoir commises contre les civils.

Pour ce qui est du thème de la présente séance, l'ironie du sort veut que c'est la Russie qui mène cette guerre avec notamment des armes provenant d'Iran, en violation de la résolution 2231 (2015), et qui cherche presque certainement, à mesure que ses stocks s'accumulent, à se procurer des armes auprès d'autres États sanctionnés par l'ONU, comme la Corée du Nord.

Nous constatons qu'en dépit des appels massifs lancés une nouvelle fois au sein du Conseil, mardi, en faveur d'un cessez-le-feu et de la paix, du dialogue et de la diplomatie, le Président russe a renchéri mercredi, confirmant que l'invasion se poursuivrait et qu'elle durerait longtemps. Il a également confirmé le caractère néo-impérialiste de cette campagne, affirmant que, contrairement à Pierre le Grand, il avait fait de la mer d'Azov une mer intérieure russe.

Face aux efforts implacables que déploie la Russie pour s'emparer du territoire ukrainien, en violation de la Charte des Nations Unies, et pour déshumaniser, tuer et assujettir sa population, l'Ukraine n'a d'autre choix que d'exercer son droit de se défendre. Si elle ne le faisait pas, elle cesserait d'exister. Nous ferions tous la même chose en pareille situation et, grâce à sa volonté farouche de vivre, l'Ukraine l'emporte.

Le Royaume-Uni est fier de l'appui qu'il apporte au peuple ukrainien face à cette agression : un appui défensif et humanitaire et une aide à la reconstruction des infrastructures critiques détruites par les attaques russes.

La Russie peut mettre immédiatement fin à ces souffrances en cessant ses attaques contre l'Ukraine, notamment contre les infrastructures nationales critiques et les civils innocents, et en retirant toutes ses forces présentes illégalement en Ukraine. Nous saluons et appuyons l'initiative de l'Ukraine en faveur d'une paix juste et durable. Nous nous associons une fois encore à la communauté internationale pour demander à la Russie de s'engager de la même manière dans un dialogue et dans des négociations dignes de ce nom, fondés sur la défense des droits de l'Ukraine en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé. Ma délégation a également pris acte des informations fournies par le représentant de la société civile, M. Daniel Kovalik.

Tout d'abord, je tiens à réaffirmer l'attachement indéfectible et sans faille du Ghana à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et à affirmer le droit naturel de légitime défense de l'Ukraine en vertu du droit international coutumier, codifié au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La stabilité de notre système international repose sur les normes méticuleusement établies des relations entre États, dont l'une est l'interdiction absolue de l'emploi de la force par un État contre un autre. Toute action contraire, comme celle dont nous avons été témoins de la part de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, porte atteinte aux principes fondamentaux du droit international ainsi qu'aux valeurs et aux buts consacrés par la Charte des Nations Unies et constitue une grave menace contre la paix et la sécurité internationales.

Au cours des neuf derniers mois, l'Ukraine a déployé ses capacités militaires et stratégiques pour faire valoir son droit naturel de légitime défense contre l'attaque armée de la Fédération de Russie et pour tenter courageusement de préserver ses intérêts nationaux. Rien n'interdit une telle action, pas plus que les règles du droit international ou la Charte n'interdisent la fourniture d'armes classiques à un État qui est la cible d'une attaque armée par un autre État.

Malheureusement, la guerre se fait au prix d'immenses destructions, dommages et pertes en vies humaines. Chaque jour qui passe, avec son lot de tirs de missile, le nombre de victimes civiles et les dommages causés aux infrastructures critiques de l'Ukraine ne cessent d'augmenter, alors que l'ONU enregistre certaines des pires statistiques humanitaires depuis la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, nous demeurons extrêmement conscients de l'imminence du danger d'une catastrophe nucléaire, l'intégrité de la centrale nucléaire de Zaporijia étant constamment violée.

Au-delà de l'Ukraine, la guerre entraîne partout dans le monde des crises énergétiques, alimentaires et financières d'une ampleur sans précédent, qui empêchent de nombreux pays en développement de se relever après la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), aggravant encore les conditions socioéconomiques de nombreuses communautés très éloignées du théâtre de la guerre.

Il reste dans notre intérêt commun de mettre fin à la guerre et à la dévastation qu'elle laisse dans son sillage. Par conséquent, nous estimons que la communauté internationale doit avoir pour préoccupation la cessation immédiate des hostilités militaires, dont un aspect essentiel est le retrait sans condition des forces russes de l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Nous appelons une fois encore la Fédération de Russie à mettre fin à son agression contre l'Ukraine et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément aux normes et principes du droit international.

Même si les efforts diplomatiques de la communauté internationale pour mettre fin à la guerre semblent avoir échoué, nous devons poursuivre sans relâche notre action concertée pour encourager un dialogue politique avec des garanties crédibles permettant de répondre aux préoccupations respectives des parties en matière de sécurité. Dans sa sagesse permanente, la Charte des Nations Unies prévoit plusieurs moyens de règlement pacifique des différends, qui promettent de faire droit à notre aspiration actuelle et collective à la paix en Ukraine pour peu que les parties belligérantes et toutes les parties prenantes soient sincèrement attachées à ce processus et fassent montre d'une plus grande détermination. Nous devons suivre la voie du dialogue, car il ne peut y avoir de solution militaire au conflit.

Enfin, nous exhortons les parties à respecter les règles du droit international humanitaire, en particulier les exigences de distinction et de proportionnalité, afin

d'éviter de causer des dommages inutiles aux civils et aux infrastructures civiles.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Kovalik de leurs exposés.

La crise en Ukraine se poursuit depuis bientôt 10 mois et un grand nombre d'armes et de munitions continuent d'arriver dans le pays. Les vies humaines semblent si fragiles face au canon des fusils. Les deux camps ont déjà subi d'énormes pertes et traumatismes dans les combats, les citoyens ordinaires payant le plus lourd tribut. Dans son exposé au Conseil de sécurité en septembre (voir S/PV.9127), M^{me} Nakamitsu a souligné que tout afflux massif d'armes dans les zones touchées par un conflit soulève de nombreuses inquiétudes quant au risque de détournement. M^{me} Nakamitsu a de nouveau insisté sur ce point dans son exposé d'aujourd'hui.

En juin, INTERPOL a également indiqué que des armes destinées à l'Ukraine pourraient se retrouver sur le marché noir et entre les mains de criminels. Malheureusement, ces avertissements se sont effectivement vérifiés. D'après certaines informations, des groupes armés et des organisations terroristes, au Moyen-Orient et en Afrique, ont acquis, par des filières illégales, des armes et des munitions en provenance de l'Ukraine. La communauté internationale doit se pencher sur cette question et prendre des mesures préventives.

À long terme, les grandes quantités d'armes, de munitions et d'explosifs qui sont sur le territoire ukrainien pourraient poser des problèmes de sécurité pour le relèvement et la reconstruction après le conflit. L'Afghanistan, l'Iraq et la Somalie sont parmi les pays qui ont eu des expériences douloureuses à cet égard.

Sur la question ukrainienne, la Chine a toujours plaidé pour la cessation des hostilités, ainsi que pour le dialogue et pour des pourparlers de paix. Depuis le début de la crise, la Chine a toujours souligné qu'une solution politique était la seule issue. Inonder le champ de bataille d'armes, avec des armements de catégories et d'une portée toujours plus grandes ne fera qu'aggraver le différend existant, prolonger et amplifier le conflit et faire payer un lourd tribut à la population. Les faits ont montré que le règlement de la crise par le dialogue et la négociation était la seule façon de réduire vraiment les pertes autant que possible et d'aider au rétablissement de la paix en Ukraine et dans toute l'Europe.

La Chine appelle une fois de plus la communauté internationale à redoubler d'efforts pour encourager des

pourparlers de paix, promouvoir un climat favorable pour que les parties concernées reviennent aux négociations et créer les conditions d'un règlement politique de la crise ukrainienne.

Lors de ses récents entretiens avec les dirigeants de plusieurs pays sur la question de l'Ukraine, le Président Xi Jinping a souligné qu'il n'y avait pas de gagnant dans les conflits et les guerres et qu'il n'y avait pas de solution simple à un problème aussi complexe. Dans la situation actuelle, la Chine estime que la communauté internationale doit travailler de concert sur les quatre fronts suivants.

Premièrement, nous devons appuyer ensemble tous les efforts tendant vers un règlement pacifique de la crise ukrainienne, en appelant toutes les parties concernées à rester calmes, à faire preuve de retenue et à établir des contacts directs dès que possible et à créer les conditions d'une reprise des négociations.

Deuxièmement, nous devons collectivement rejeter l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires, en réaffirmant que les armes nucléaires ne doivent jamais être utilisées et qu'une guerre nucléaire ne doit jamais avoir lieu, de manière à empêcher une crise nucléaire sur le continent eurasiatique.

Troisièmement, nous devons nous efforcer conjointement de stabiliser la chaîne industrielle et d'approvisionnement mondiale et d'éviter toute perturbation de la coopération internationale dans les secteurs énergétique, alimentaire et financier, qui pourrait compromettre la relance économique mondiale, en particulier s'agissant de la stabilité économique et budgétaire des pays en développement.

Quatrièmement, nous devons œuvrer de concert pour fournir des secours d'hiver aux civils des zones touchées par la crise. Nous devons améliorer la situation humanitaire sur le terrain et prévenir une crise humanitaire de plus grande ampleur.

La Chine continuera à maintenir une position objective et impartiale et œuvrera avec tous les pays épris de paix dans le monde pour jouer un rôle constructif dans le règlement pacifique de la crise en Ukraine.

M. de Rivière (France) : Une fois de plus, la Russie essaie de nous faire croire que cette guerre est le fait de l'Ukraine, encouragée par les États-Unis et par l'Europe. Le 24 février dernier, c'est pourtant elle qui a envahi l'Ukraine, au mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est elle qui a déclenché

cette guerre en agressant unilatéralement son voisin. C'est elle qui prend chaque jour, depuis neuf mois, la décision de la poursuivre et de l'aggraver. N'inversons pas les responsabilités, ne confondons pas l'agresseur et l'agressé. C'est la Russie seule qui est responsable de la dégradation de la situation humanitaire. Nous avons entendu M. Griffiths mardi nous exposer les répercussions désastreuses de ce conflit (voir S/PV.9208).

La France continue d'apporter au peuple ukrainien tout le soutien dont il a besoin pour exercer son droit à la légitime défense et préserver sa liberté, sa souveraineté et son indépendance. Elle le fait en soutenant militairement l'Ukraine, à titre national, et au niveau européen, notamment au travers de la facilité européenne pour la paix. C'est un choix assumé. L'Ukraine se bat aussi pour les principes consacrés par la Charte des Nations Unies : intégrité territoriale, inviolabilité des frontières, indépendance et souveraineté des États, refus de la conquête des territoires par la force, condamnation des guerres d'agression. Seul le respect de ces principes peut garantir la paix.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine : défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies » (résolution ES-11/4), le 12 octobre, est une preuve de plus de l'isolement de la Russie. Le Président Zelenskyy l'a également rappelé en plaçant ces principes au cœur de son plan de paix en 10 points, auquel la Russie a offert comme seule réponse la poursuite de ses bombardements indiscriminés contre les infrastructures civiles ukrainiennes et contre la population. Nous saluons ce plan et nous nous tenons prêts à aider l'Ukraine à bâtir une paix juste et durable.

La Russie n'hésite pas à violer le droit international en agressant un autre État, mais aussi en se procurant des armes de manière illégale. Alors que ses stocks s'amenuisent et qu'elle se trouve en grande difficulté sur le terrain, elle cherche à s'approvisionner par tous les moyens, y compris en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Il est solidement documenté qu'elle a recouru à des drones de combat livrés par l'Iran. Elle continue de les utiliser dans sa stratégie de ciblage systématique de la population et des infrastructures civiles ukrainiennes. Nous appelons le Secrétariat, comme il en a le mandat, à enquêter sur ces transferts qui constituent une violation de la résolution 2231 (2015), ainsi qu'à en rendre compte au Conseil de sécurité.

La France continuera d'apporter un soutien militaire à l'Ukraine tant que se poursuivra l'agression de

la Russie, de même que se poursuivra l'aide humanitaire, économique, politique que nous lui apportons. Si la Russie souhaite que cessent les transferts qu'elle dénonce aujourd'hui, la solution est simple. Elle a été donnée le 16 mars par la Cour internationale de Justice. La Russie doit cesser immédiatement toutes ses opérations militaires en Ukraine. Elle doit se retirer du territoire ukrainien et respecter ses frontières internationalement reconnues.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Nous avons aussi écouté attentivement les observations de M. Kovalik's remarks.

La dernière fois que le Conseil a examiné la question des transferts d'armes dans le contexte du conflit en Ukraine, il y a trois mois (voir S/PV.9127), nous avons exprimé notre préoccupation quant au fait que le risque constitué par ces transferts s'aggraverait si les deux camps voulaient une victoire militaire et qu'il s'ensuivait un conflit prolongé. Malheureusement, les chances de parvenir à un règlement négocié ne se sont pas exactement précisées depuis lors. Toutefois, il y a quelques signes d'une prise de conscience progressive du caractère inévitable des pourparlers pour arriver à une paix durable. Les Émirats arabes unis sont inflexibles dans leur conviction qu'il n'existe tout simplement pas de solution militaire à la guerre. Une fin durable passe nécessairement par des négociations.

En ayant cela à l'esprit, alors que la guerre se poursuit, nous devons atténuer les risques connexes. Dans tous les conflits militaires, il est capital de protéger les armes durant leur transfert, leur entreposage et leur déploiement afin qu'elles ne se retrouvent pas entre de mauvaises mains, en particulier les mains de terroristes.

À cet égard, les Émirats arabes unis se félicitent que des efforts pour atténuer les risques liés aux transferts d'armes aient été annoncés, notamment des plans adaptés au transfert de systèmes d'armes de haute technologie et des programmes régionaux destinés à renforcer les capacités de lutte contre le trafic dans la région. Nous saluons également d'autres initiatives récentes visant à renforcer la prévention du commerce illicite des armes lié au conflit en Ukraine. Compte tenu du volume et du type d'armes en question, il faut faire preuve de plus de vigilance et de transparence. Nous souscrivons aux appels, tels que celui lancé aujourd'hui par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, en faveur de mesures efficaces de maîtrise des armements.

La guerre est non seulement inhumaine et inflige des souffrances indicibles, mais elle entraîne également des conséquences involontaires. Le Conseil a une responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et une obligation envers le peuple ukrainien et les peuples du monde entier. Pour leur part, les Émirats arabes unis continuent d'appuyer et de faciliter activement la médiation et les mesures de confiance de nature à apaiser la situation, et nous sommes prêts à apporter notre concours à tous les efforts déployés en vue d'un règlement pacifique.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu des informations qu'elle vient de communiquer.

Depuis le début du conflit, nous n'avons eu de cesse de souligner un aspect fondamental de la guerre en Ukraine : il s'agit d'une guerre choisie, d'un acte d'agression contre un autre pays et d'une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Tout ce que nous entendons ou disons sur l'évolution de la situation en Ukraine découle de ce constat. Par conséquent, depuis le premier jour, l'Ukraine s'est défendue, a résisté, a repoussé l'agresseur et a appelé le monde à l'aide. Aider l'Ukraine à se défendre face à une guerre brutale est un devoir moral. C'est également un impératif de sécurité essentiel, car les actions de la Russie portent gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité de l'Europe et du monde. L'Albanie est fière de faire partie de ceux qui font tout leur possible pour aider l'Ukraine et le peuple ukrainien. Nous aidons un pays dont l'existence même est menacée à résister et à échapper à une guerre qu'il n'a pas choisie.

Le droit international est sans appel. Un pays attaqué a le droit de se défendre, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. L'Ukraine fait l'objet d'une attaque depuis 10 mois, et ne fait que se défendre. Sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique ont été attaquées, ce qui fait que le droit à la légitime défense est non seulement un droit naturel, mais aussi un impératif vital. Par conséquent, quiconque aide l'Ukraine, par des moyens légaux et dans la transparence, ne vient pas seulement en aide à une nation dans le besoin, en danger et menacée, mais fait également respecter la loi et protège la Charte. Par conséquent, le problème ici n'est pas les moyens fournis à l'Ukraine pour résister à l'agression. En réalité, puisque nous avons été appelés à parler des armes meurtrières, la véritable et très préoccupante question est le transfert de drones meurtriers vers la Russie par l'Iran, en violation

flagrante du paragraphe 4 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Ces drones livrés par l'Iran et utilisés par la Russie pour attaquer des civils et des infrastructures civiles dans toute l'Ukraine, dont l'existence a d'abord été niée, puis admise, sont la véritable question pour laquelle il faut une réponse claire. Nous attendons du Secrétaire général qu'il établisse un rapport complet sur cette question, dès que possible, conformément à la résolution 2231 (2105).

Nous l'avons déjà dit et tenons à le répéter une fois de plus : au lieu d'abuser du temps et des ressources du Conseil de sécurité avec des séances comme celle-ci, nous devrions nous concentrer sur les vrais problèmes. En ce moment même, les attaques russes font des victimes et détruisent des infrastructures civiles, en particulier le système d'approvisionnement en énergie, privant des millions de personnes d'électricité, de chauffage ou d'eau, frappant sans distinction, ce qui constitue une violation du droit international humanitaire. Ceux qui enfreignent la loi doivent en assumer les conséquences ; ceux qui commettent des crimes doivent rendre des comptes.

C'est pourquoi je voudrais conclure en disant que rien, et encore moins un récit trompeur, galvaudé et éculé, n'empêche quiconque de voir la terrible réalité en Ukraine, les crimes qui y sont commis et, surtout, la nécessité d'être pleinement solidaire de ce pays, de sa résistance et de son droit de décider de ses politiques et de choisir ses alliés et son avenir.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu et M. Kovalik de leurs exposés.

Nous constatons avec une vive inquiétude les ravages que la guerre inflige au peuple ukrainien, ainsi qu'au droit légitime de l'Ukraine à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la sécurité régionale et internationale. Alors que le Conseil de sécurité examine la manière dont la guerre est menée, comme nous l'avons fait si souvent, y compris il y a deux jours (voir S/PV.9208), nous devons réitérer nos appels à ce que tous les efforts soient déployés pour y mettre fin. Nous devons nous montrer plus déterminés à remplir notre mandat fondamental de maintien global de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes conscients de la lourde responsabilité que l'Ukraine doit assumer pour défendre ses frontières internationalement reconnues. S'il est normal de procéder à la conscription, ainsi que de former et d'équiper une armée en temps de guerre, les conséquences de la prolifération des armes auront

inévitavelmente une incidence importante non seulement dans le pays en conflit, mais également au-delà.

Nous sommes aux prises avec une crise mondiale multidimensionnelle en raison de la guerre en Ukraine. Outre l'ampleur de l'insécurité alimentaire, qui menace en particulier les pays en développement, et la complexification de l'ordre multilatéral, nous devons maintenant nous attaquer d'urgence à une prolifération d'armes sans précédent. Aucun de ces défis ne peut être relevé efficacement tant que la guerre fait rage. La première étape, et la plus efficace, consiste à mettre fin à la guerre. Le Kenya appelle donc à des efforts ciblés et soutenus pour parvenir à des arrangements à même d'apaiser un tant soit peu les tensions et de garantir une désescalade du conflit, même minimale, tout en établissant des voies de dialogue qui mèneront à la stabilité.

Enfin, nous appelons une nouvelle fois à la cessation des hostilités et à un règlement politique qui respecte la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine.

M. Mills (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé instructif.

Nous savons tous que les actes en disent plus que les mots. Mais avant de débattre des actes de la Russie, voyons d'abord les mots qui ont été employés par la Russie aujourd'hui ici, au Conseil de sécurité. Ma délégation s'étonne toujours que nous soyons une fois de plus tous réunis dans cette salle pour consacrer notre attention aux fictions de la Russie. Au beau milieu et en dépit de sa guerre d'agression contre son voisin, l'Ukraine, la Russie a fait perdre au Conseil d'innombrables heures sur des bombes sales en Ukraine, sorties tout droit de son imagination, allégation démentie à plusieurs reprises par les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Russie nous a fait perdre du temps avec des armes biologiques fictives elles aussi, prétendument destinées à être livrées aux voisins proches de l'Ukraine à dos d'oiseaux et de chauves-souris, allégation rejetée par le Conseil de sécurité et les États parties à la Convention sur les armes biologiques. La Russie se sert de ces histoires et de ces mots pour tenter de détourner notre attention de l'agression à laquelle elle se livre. Elle prétend par exemple que ses forces ne commettent pas d'atrocités, alors qu'une multitude de rapports crédibles émanant d'un large éventail de sources indiquent que des membres de son armée se sont rendus coupables de viols, de tortures et d'exécutions sommaires en Ukraine.

La Russie n'est pas venue ici aujourd'hui pour nous présenter des solutions crédibles, et ses accusations ne sont pas crédibles. Nous constatons que, contrariée sur le champ de bataille, la Russie détruit de loin les infrastructures énergétiques essentielles de l'Ukraine, causant d'immenses souffrances aux civils, comme nous l'avons entendu il y a juste trois jours, et défiant l'appel de la communauté internationale lui demandant de mettre fin à son agression.

Malgré tout cela, la Russie a l'audace d'exiger aujourd'hui au Conseil que la communauté internationale reste les bras croisés tandis que Moscou s'emploie à détruire un autre État Membre de l'ONU. En l'occurrence, l'aide que l'Occident fournit à l'Ukraine, face à l'invasion illégale et brutale de la Russie, n'est pas le problème ; c'est plutôt l'invasion même menée par la Russie. C'est le seul point commun à toutes les fables et à tous les propos de la Russie : faire diversion, par n'importe quel moyen, même s'il est odieux ou clairement mensonger, pour essayer de détourner notre attention des souffrances immenses et évitables que la Russie a causées, et continue de causer, au peuple ukrainien.

C'est la Russie qui a, avec cynisme, demandé la tenue de la présente séance, alléguant une conspiration illicite de transferts d'armes en provenance d'Ukraine, alors, qu'en fait, comme d'autres représentants dans la salle l'ont fait remarquer, c'est la Russie qui se rend complice du transfert illégal de drones à la Russie par l'Iran, en violation de l'annexe B de la résolution 2231 (2015). La Russie continue d'utiliser des drones iraniens dans sa guerre contre l'Ukraine dans des attaques contre des infrastructures civiles et des villes, causant la mort de civils.

Je veux être clair. Nous n'avons vu aucun élément de preuve crédible quant au détournement du matériel fourni par les États-Unis. Aujourd'hui, nous n'avons entendu aucun élément de preuve crédible au Conseil sur ce point. S'ils avaient été présentés, nous aurions certainement examiné les éléments de preuve étayant ces affirmations, qu'ils aient été fournis par un chef d'État ou un responsable international de l'application de la loi. Nous l'aurions fait parce que les États-Unis prennent très au sérieux l'obligation qui leur incombe d'assurer leur défense et de protéger leurs technologies à double usage, et de prévenir le détournement de celles-ci.

Dans le même temps, les États-Unis s'engagent à continuer de soutenir le peuple ukrainien, qui défend son pays et sa liberté. Nous ne dissimulons pas ce soutien. Comme d'autres orateurs l'ont dit, l'Ukraine a tout à

fait le droit de se défendre, et nous avons tout à fait le droit de continuer de la soutenir, comme nous le faisons depuis longtemps, à cette fin.

Bien que nous n'ayons vu aucun élément de preuve crédible du détournement par l'Ukraine d'armes et de munitions d'origine américaine, nous devons tous reconnaître qu'il existe un risque de saisie et de détournement d'armes sur le champ de bataille inhérent à tout conflit armé. Les États-Unis ont toujours pris, et continuent de prendre, des mesures proactives pour atténuer ce risque. Par contre, nous avons constaté que la Russie saisit des systèmes d'origine occidentale en Ukraine. En effet, la Russie est le seul vecteur connu de détournement. Elle a tout intérêt à répandre de fausses informations concernant le détournement et, en fait, à détourner des armes américaines afin de créer, au sujet de l'aide fournie par les États-Unis, une fiction mensongère qui discrédite à tort l'Ukraine et dont le but est d'affaiblir le soutien international à la légitime défense de l'Ukraine.

Le Gouvernement ukrainien s'est engagé à protéger convenablement le matériel de défense transféré et à expliquer ce qu'il en est advenu. Il est important que nous nous rappelions que ce matériel est essentiel pour la défense de l'Ukraine, et que celle-ci a donc tout intérêt à le protéger. Nous nous félicitons de la création par le Gouvernement ukrainien, pas plus tard que cet été, d'une commission chargée de renforcer le contrôle du matériel militaire reçu en donation.

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires du Gouvernement ukrainien pour veiller à ce que l'aide dans son ensemble continue d'être utilisée correctement, pendant que l'Ukraine défend sa souveraineté et son intégrité territoriale contre l'agression russe en cours. Aider l'Ukraine à garder et à reprendre le contrôle de son territoire souverain est un élément important pour limiter les possibles détournements illicites par les forces russes, les mandataires de la Russie, les groupes criminels, les organisations terroristes ou d'autres acteurs non étatiques.

Dans le droit fil de son engagement en faveur de l'obligation importante qui lui incombe de prévenir le détournement, le Gouvernement des États-Unis a publié en octobre son plan de lutte contre le détournement illégal de certaines armes classiques avancées en Europe de l'Est. Il s'agit d'une approche globale à l'échelle du Gouvernement, à laquelle nos alliés et partenaires sont associés. Même s'il s'agit d'une publication récente, ce plan n'est pas nouveau. Nous avons commencé à lutter contre le risque de détournement bien avant février

dernier, notamment en étroite collaboration avec nos principaux alliés et nos partenaires. Ce plan s'articule autour de trois grands axes : premièrement, collaborer avec les autorités ukrainiennes pour surveiller et contrôler les armes sensibles et dangereuses ; deuxièmement, renforcer les contrôles aux frontières à l'intérieur et autour de l'Ukraine ; et troisièmement, renforcer les capacités d'application de la loi dans les pays voisins.

Alors que le Gouvernement russe s'emploie à répandre de fausses informations pour justifier la guerre non provoquée de la Russie contre l'Ukraine et détourner l'attention de la communauté internationale de cette question, nos alliés et nous restons résolument déterminés à soutenir l'Ukraine, qui défend son intégrité territoriale et sa population civile contre l'agression de la Russie. C'est pourquoi nous écoutons les allégations de détournement d'armes d'origine américaine faites par des officiels russes ou des sources pro-Kremlin avec une bonne dose de méfiance.

Je conclurai sur le sujet du détournement par une déclaration de fait. La voie la plus efficace pour apaiser le conflit et réduire tout risque de détournement illicite d'armes serait que la Russie mette fin à la guerre qu'elle a déclenchée et retire ses forces de l'ensemble du territoire souverain de l'Ukraine. Cela pourrait commencer à libérer la Russie de sa dépendance à l'égard de ses nombreuses fictions dangereuses.

M^{me} Koumby Missambo (Gabon) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, et M. Daniel Kovalik pour leurs exposés respectifs.

Je salue la participation de l'Ambassadeur de l'Ukraine à la présente séance.

Le Conseil se réunit à nouveau ce jour, pour la seconde fois cette semaine, sur la guerre en Ukraine. Je voudrais réitérer notre refus de la guerre. Je réitère également l'appel constant de mon pays aux parties pour qu'elles engagent des négociations de bonne foi en vue de trouver une solution diplomatique.

Personne ne peut prédire le potentiel de déstabilisation et d'insécurité qu'auront les nombreuses cargaisons d'armes utilisées dans le cadre de cette guerre. Mon pays appelle les parties à respecter leurs engagements en matière de droit international humanitaire en s'abstenant d'utiliser des armes de destruction massive et en ne prenant pas pour cibles les populations civiles et les infrastructures civiles. Les parties sont tenues d'éviter que les civils ne se trouvent pris au piège

des mines terrestres. Les parties doivent éviter toute action pouvant infliger des souffrances supplémentaires aux populations civiles et permettre un déploiement sans entrave de l'aide humanitaire.

À mesure que la guerre s'enlise, les accusations croisées de menaces d'utilisation d'armes de destruction massive, voire d'armes nucléaires, se font jour. Une telle issue rendrait les auteurs responsables d'une catastrophe aux conséquences irréparables. Mon pays condamne toute utilisation d'armes aux effets indiscriminés, ainsi que toute utilisation d'armes téléguidées dont les cibles privilégiées sont les populations civiles. Nous exhortons les parties à cesser toute escalade verbale et militaire, ainsi que toute action de nature à envenimer les antagonismes.

Il est temps de faire taire les armes en Ukraine. Plus d'armes, c'est assurément plus de guerre, plus de morts, plus de destructions, plus de détresse et plus de victimes parmi les populations civiles. Une surenchère dans ce domaine ne profiterait à personne ; elle nuit à la recherche de la paix et ne sert qu'à alimenter les animosités.

Je voudrais terminer en rappelant que le Conseil a un rôle de premier plan à jouer dans la recherche de la paix. Mon pays continuera de se tenir aux côtés de ceux qui proposent des voies alternatives au langage des armes.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Kovalik de leurs exposés.

Comme nous l'avons dit en septembre dernier (voir S/PV.9127), pendant tous ces mois où le Conseil de sécurité a débattu du conflit en Ukraine, le Mexique n'a eu de cesse de rappeler l'importance et la nécessité d'accorder une attention particulière aux conséquences des transferts d'armes. Tout en reconnaissant l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, la préoccupation du Mexique concernant les transferts d'armes ne se limite pas à la situation actuelle : elle remonte au début du conflit qui a éclaté dans l'est de l'Ukraine en 2014. Les répercussions des armes utilisées dans ce conflit sont omniprésentes. Ce sont toutefois les civils qui ont payé le plus lourd tribut, au prix de leur vie et de la destruction de zones résidentielles et d'infrastructures, y compris des hôpitaux et des écoles.

Si certains exportateurs ont fait des déclarations concernant les précautions qu'ils ont prises pour les ventes et les livraisons d'armes, compte tenu du volume

élevé des transferts, il est pratiquement impossible de contrôler l'ensemble du cycle de vie de ces armes, sans parler des risques inhérents au trafic et au détournement d'armes. Les organisations criminelles ne manquent pas de tirer parti de cette situation. La prolifération des armes appartenant à des civils a des conséquences multiples et comporte de nombreux risques.

Plus récemment, nous avons pris note des diverses allégations de transferts de drones aériens. Quelle que soit leur origine, ils ont aussi été utilisés contre des civils et des infrastructures civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. Le projet Small Arms Survey a publié des rapports sur le transfert d'un large éventail d'armes, allant des fusils aux systèmes portables de défense antiaérienne. Ces rapports appellent également l'attention sur le nombre croissant d'armes non enregistrées détenues par des civils. À la mi-novembre, un tribunal néerlandais a rendu un jugement contre les personnes impliquées dans la destruction de l'aéronef assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine en 2014, en faisant valoir qu'elle était le résultat du transfert d'un système de missiles sol-air Buk. Tous ces rapports suggèrent qu'il n'existe effectivement aucun contrôle efficace des transferts d'armes.

Tous les pays qui sont parties au Traité sur le commerce des armes doivent respecter ses dispositions, en particulier en ce qui concerne le refus des transferts qui seraient en violation du Traité et la réalisation des analyses strictes des risques prévues par le Traité. Nous appelons également les pays qui ne sont pas encore parties au Traité à se conformer de manière responsable aux normes de précaution les plus élevées dans leurs transferts, sur la base de critères objectifs, au-delà des intérêts d'entreprises privées ou des intérêts géostratégiques. Cette question revêt donc une importance capitale, car la vie de nombreuses personnes en dépend. C'est pourquoi nous insistons sur le fait qu'au-delà des décisions actuelles d'approbation de nouvelles ventes et de nouveaux transferts, il est temps de commencer à établir des mesures plus précises de contrôle des armes avant d'entrer dans l'étape post-conflit, à laquelle nous arriverons tôt ou tard. Plus nous tardons à le faire, plus il sera difficile d'y parvenir, et les conséquences de ne pas l'avoir prévu à temps se feront une fois de plus sentir dans la société civile.

Ce sera probablement l'une des dernières fois que le Mexique prendra la parole au sujet du conflit en Ukraine en tant que membre élu du Conseil. Je tiens par conséquent à réaffirmer la position de mon pays :

la voie militaire n'offre pas de solution immédiate ou viable. Il est temps que le Conseil et la communauté internationale s'attachent à promouvoir davantage le dialogue et les accords diplomatiques. Les différentes possibilités de médiation, tant celles qui existent déjà que celles qui pourraient voir le jour, ne doivent pas être écartées. Mettre fin à la fourniture d'armes implique des négociations et une trêve. Le Mexique réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

M. Costa Filho (Brésil) (parle en anglais) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Kovalik de leurs contributions.

Au fil des années, le Conseil de sécurité a cherché à inscrire à son ordre du jour des questions dont le lien avec la paix et la sécurité internationales n'est pas toujours évident. Il est intéressant de noter que le lien entre les armes et les conflits armés a reçu moins d'attention. Ce lien est clairement reconnu dans le principal instrument du droit international relatif aux exportations d'armes classiques, le Traité sur le commerce des armes, qui oblige les États exportateurs à se poser la question de savoir si les transferts d'armes contribueraient ou porteraient atteinte à la paix et à la sécurité. Dans le même temps, tous les États disposent d'un droit naturel de légitime défense, tel que consacré par la Charte des Nations Unies, et, par conséquent, ont le droit d'acquérir des armes pour leur sécurité, y compris auprès de sources extérieures.

Il convient également de rappeler que le Traité sur le commerce des armes interdit expressément les transferts d'armes et de munitions qui pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre.

Ces dernières années, nous avons assisté au phénomène de l'urbanisation croissante des conflits, à la participation accrue d'acteurs non étatiques et à l'utilisation de méthodes et de moyens de guerre qui ne respectent pas les principes de distinction et de proportionnalité. En outre, nous considérons qu'il existe un risque lié au problème du trafic d'armes classiques et de munitions. Les armes utilisées actuellement dans le conflit en Ukraine risquent d'alimenter d'autres conflits dans différentes régions du monde à l'avenir.

En l'espèce, il convient de reconnaître que la fourniture d'armes et de munitions aux parties au conflit en Ukraine pourrait avoir pour conséquence de le prolonger et d'accroître les souffrances de la population civile. Il est néanmoins indéniable qu'un État a le droit de se défendre en cas de violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. C'est un principe inscrit dans la Charte.

Ce débat nous détourne toutefois de l'accomplissement de notre mandat, qui est de maintenir la paix et la sécurité et, partant, d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu et de négociations. Nous devons garder à l'esprit que les normes et les principes du droit international humanitaire sont obligatoires à tout moment et en toutes circonstances. Respecter et faire respecter le droit international humanitaire est non seulement une obligation juridique, mais aussi un moyen efficace de protéger les civils.

L'Article 33 de la Charte des Nations Unies attribue au Conseil la responsabilité d'étudier les différents moyens de dialoguer en vue de régler pacifiquement les différends : « Le Conseil de sécurité, s'il le juge nécessaire, invite les parties à régler leur différend par de tels moyens ». Après plus de neuf mois de conflit en Ukraine, force est de constater que le Conseil ne s'est toujours pas acquitté de son mandat.

Le Brésil est préoccupé par le manque de signes d'ouverture au dialogue. En juillet dernier, l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire a, selon les termes employés par la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, constitué une lueur d'espoir pour l'humanité face à la crise alimentaire mondiale (voir S/PV.9104). Il y a également eu des accords sur l'échange de prisonniers de guerre. Cependant, la dure réalité révèle que certains, pas seulement au sein des parties au conflit, continuent de croire en la faisabilité d'une solution militaire, quel qu'en soit le coût en termes de souffrance humaine.

Une fois encore, nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat sans conditions préalables. Sauver des vies humaines doit primer sur toute autre considération, y compris le désir justifié d'obtenir réparation et de punir les responsables de crimes de guerre. Le Brésil s'associe aux autres membres en faveur du dialogue et rappelle que le monde attend du Conseil de sécurité qu'il exerce pleinement sa responsabilité de mettre fin à la spirale de la violence.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Je prends note de la présence de M. Kovalik.

Les faits relatifs à la guerre en Ukraine sont clairs. L'Ukraine était un pays pacifique et indépendant. La Russie a choisi de rompre cette paix et de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle l'a fait en 2014, lorsqu'elle a illégalement annexé la Crimée. Elle l'a fait à nouveau cette année, lorsqu'elle a lancé sa brutale guerre d'agression.

Ce qui est moins clair, c'est ce qui motive la présente séance, convoquée par la Fédération de Russie. L'Ukraine n'a pas commis ou menacé de commettre une attaque armée contre la Russie. C'est la Russie qui a attaqué l'Ukraine et qui a cyniquement cherché à justifier son invasion en invoquant l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. C'est la Russie qui cherche maintenant à priver l'Ukraine de son droit pleinement justifié de légitime défense, tel qu'il est consacré par la Charte des Nations Unies.

L'Irlande, comme tous les États membres de l'Union européenne, s'acquitte rigoureusement de ses obligations internationales. Nous appliquons la position commune du Conseil de l'Union européenne, en vertu de laquelle les États membres de l'Union européenne évaluent les exportations de technologie et d'équipements militaires en fonction d'une série de critères, dont un critère spécifique sur le risque de détournement. Les tentatives de la Fédération de Russie de faire passer l'appui urgent et nécessaire à la défense de l'Ukraine pour un approvisionnement incontrôlé en armes sont, une fois de plus, une piètre tentative de détourner l'attention de ses actes odieux. L'Union européenne et ses États membres sont déterminés à aider l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra.

Nous sommes vivement préoccupés par la manière dont la Russie acquiert et utilise des drones en Ukraine, ainsi que par les informations selon lesquelles l'Iran lui fournirait des missiles balistiques, en violation de la résolution 2231 (2015). Il est également très préoccupant que l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée à Moscou ait déclaré que son pays allait fournir à la Russie des missiles balistiques, en violation de la résolution 1718 (2006). Les actions de la Russie risquent de saper ces résolutions essentielles et de porter atteinte à l'autorité du Conseil.

De son côté, l'Ukraine a cherché à rétablir la paix. Le Président Zelenskyy a proposé une feuille de route

pour la paix, son plan de paix en 10 points pour mettre fin à cette guerre insensée. La Russie y a répondu par une pluie de frappes balistiques, semant une nouvelle fois la mort et la destruction et aggravant la crise humanitaire que la guerre russe a provoquée.

Nous demandons que la Russie cesse de s'employer à user du Conseil de sécurité comme d'un porte-voix pour sa campagne de désinformation, en se présentant comme la victime de sa propre agression, compte tenu des actes odieux qu'elle commet. Au lieu d'utiliser la désinformation pour rejeter injustement la faute sur les autres, la Russie doit cesser immédiatement son agression contre l'Ukraine.

L'Irlande appelle une nouvelle fois la Russie à retirer ses troupes et à s'engager de bonne foi sur la voie du dialogue et de la diplomatie pour parvenir à un règlement pacifique du conflit, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Des millions de vies en Ukraine en dépendent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Inde.

Tout d'abord, nous remercions la Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé détaillé.

La trajectoire que suit le conflit en Ukraine est une source de profonde préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous estimons que les principes et les régimes convenus au niveau international doivent être respectés et défendus par tous les pays.

Le Conseil de sécurité se souviendra que, depuis le début du conflit en Ukraine, l'Inde n'a cessé d'appeler à un arrêt immédiat des hostilités et de la violence. Nous avons souligné que le dialogue et la diplomatie sont la seule voie possible. Toute action qui exacerbe le conflit doit être évitée. Au contraire, tout doit être fait pour désamorcer la situation et amener les deux parties à la table des négociations. Comme l'a dit le Premier Ministre indien, l'heure n'est pas à la guerre.

À l'heure de la mondialisation, les répercussions du conflit ne se limitent pas à l'Europe. Nous sommes tous touchés par ses conséquences, qui se manifestent par l'augmentation des coûts et par des pénuries de céréales alimentaires, d'engrais et de carburant. Les pays du Sud, en particulier, sont parmi les premiers à souffrir. Nous devons donc éviter de prendre des

mesures qui compliqueraient davantage une situation économique mondiale déjà difficile.

Pour notre part, nous fournissons une aide humanitaire à l'Ukraine et un soutien économique à nos voisins qui sont confrontés à des problèmes économiques. Nous espérons vivement que la communauté internationale continuera de répondre positivement à l'appel à l'aide humanitaire. Jusqu'à présent, l'Inde a procédé à 12 envois d'aide humanitaire à destination de l'Ukraine, et nous sommes prêts à faire plus.

L'approche de l'Inde consistera à promouvoir le dialogue et la diplomatie, l'objectif ultime étant de mettre fin au conflit et de collaborer avec d'autres partenaires pour atténuer les difficultés économiques, en particulier pour les pays en développement.

Il est dans notre intérêt à tous de déployer des efforts constructifs, à l'ONU et en dehors de l'ONU, pour trouver rapidement une solution à ce conflit.

Pour terminer, je répète que l'ordre mondial est ancré dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté très attentivement tous les orateurs et avons demandé la parole pour attirer l'attention des membres du Conseil sur ce qui suit.

Nos anciens partenaires occidentaux n'ont pas dit un mot sur le sujet de la séance d'aujourd'hui, les conséquences de la fourniture d'armes à l'Ukraine, malgré les faits que nous avons présentés et les preuves que nous avons fournies. Ils n'ont tout simplement rien à dire, et c'est pourquoi ils continuent de répéter les mêmes arguments à chaque séance. Selon leur vision du monde, la Russie est toujours coupable de tout. Il n'ont pas d'autres explications, et ce, depuis longtemps. Dans leur aveuglement, ils persistent à suivre une voie qui pourrait avoir des répercussions mondiales. C'est devenu encore plus clair pour nous avec la séance d'aujourd'hui.

Par conséquent, je tiens à souligner que les membres du Conseil ne pourront pas accuser la Russie d'être responsable du fait que, en utilisant leurs armes, des équipes ukrainiennes de représailles ont tué et continuent de tuer des citoyens pacifiques dans le Donbass,

qu'ils terrorisent depuis 2014. Ils ne pourront pas non plus rejeter sur la Russie la responsabilité du fait que, en raison de la corruption florissante des fonctionnaires ukrainiens, américains et européens, des armes provenant d'Ukraine tombent entre les mains de terroristes internationaux et contribuent à alimenter des conflits et à tuer des civils dans d'autres régions du monde. Quiconque assiste à la présente séance ne peut avoir le moindre doute sur le fait que leurs actions portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Le fait que nos collègues des États-Unis ont explicitement nié des faits et tendances manifestes et leur volonté affirmée de continuer d'inonder l'Ukraine d'armes de manière incontrôlée seront, je crois, dûment appréciés par les Membres impartiaux de l'ONU et par les contribuables américains eux-mêmes. Ne serait-ce que pour cette raison, la convocation de la présente séance valait vraiment la peine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu. Je prends également acte de la présence de ce qu'il reste des représentants de la Russie, État terroriste, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique.

Cela devient grotesque, et bientôt personne ne sera surpris de voir l'œuvre majeure de Léon Tolstoï être rebaptisée *Opération spéciale et paix* afin de se conformer aux lois de Poutine. Après tout, il s'agit également d'un mélange de récits fictifs, d'histoire et, souvent, de philosophie diabolique, comme nombre des déclarations prononcées par la Russie dans cette salle.

Si quelqu'un me dit en face que « l'est de l'Ukraine avait de bonnes raisons de rejoindre la Russie » ou, de façon encore plus délirante, que « l'intervention de la Russie en Ukraine est légale au regard du droit international », quelle personne saine d'esprit qualifierait l'auteur de ces déclarations de source faisant autorité au sein de cette instance mondiale de surveillance du droit international et de l'ordre dans le monde ? Bien sûr, la liberté d'expression existe dans ce pays, y compris pour les anciens étudiants d'universités par ailleurs respectables. Mais pour l'amour de Dieu, même dans cette ville, où le cannabis est désormais légal, il n'y a nul besoin de laisser la fumée des conspirations se répandre dans cette salle.

La Russie tente une nouvelle fois de légitimer ses violations flagrantes de la Charte des Nations Unies en

se servant du Conseil pour diffuser sa propagande. Il s'agit d'un algorithme très simple que Moscou utilise depuis l'époque soviétique. Mais comme l'a dit M. Kovalik lui-même, il est américain et il peut dire ce qu'il veut. Bien évidemment. Mais pourquoi donc nous fait-il perdre notre temps ? Ni les contribuables américains ni les nôtres n'acceptent de voir leur argent être dilapidé. Je rappelle au Conseil que le plus grand pays du monde, la Fédération de Russie, contribue à hauteur de moins de 2 % au budget ordinaire de l'ONU. Cela couvre à peine cette débauche.

Dans cet algorithme, il faut d'abord rejeter la faute sur la victime. Plus la victime résiste fermement, plus elle reçoit d'aide des pays responsables, plus les accusations portées contre elle doivent être graves.

Deuxièmement, le mensonge doit être dissimulé derrière de nombreux termes et noms, caractéristiques techniques et chiffres. Tous ces mensonges sont censés faire passer le faux pour le vrai. Plus précisément, Moscou ne nous a jamais expliqué pourquoi des charniers et des salles de torture n'ont été découverts que dans les endroits où les soldats russes avaient été déployés. Nous ne pouvons qu'imaginer ce que nous trouverons dans les territoires qui restent encore sous occupation russe.

Ce dont nous sommes certains, c'est que plus vite ces territoires seront libérés, plus nous pourrons sauver d'Ukrainiens. Par conséquent, nous continuerons à libérer nos territoires souverains de l'occupation, dans le strict respect de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Toute autre attitude serait une trahison envers nos compatriotes qui sont contraints de rester dans les territoires occupés et qui attendent maintenant leur libération.

Nous remercions tous les amis et alliés qui soutiennent l'Ukraine dans cette noble entreprise, notamment en lui fournissant des armes modernes. Leur emploi s'inscrit dans le cadre de l'exercice par l'Ukraine du droit naturel de légitime défense, en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

La Russie a porté les mêmes accusations à l'attention du Conseil de sécurité le 8 septembre (voir S/PV.9127). Je voudrais rappeler au Conseil ce qui s'est passé par la suite. Les forces armées ukrainiennes ont lancé leur opération pour libérer l'est et le sud du pays. Depuis le mois de septembre, des milliers de kilomètres carrés dans les régions de Kharkiv, de Kherson et de Louhansk ont été libérés. Il s'agit de la preuve la plus

solide et la plus implacable que toutes les armes en possession de l'Ukraine servent l'objectif visé, à savoir aider les soldats ukrainiens à libérer notre peuple et nos territoires.

Pour empêcher leur emploi illégal, l'Ukraine a mis en place un système de maîtrise des armements à plusieurs niveaux et veille à son bon fonctionnement. Il s'articule autour de trois axes : la circulation et l'emploi des armes légères et de petit calibre (ALPC), le contrôle des exportations et le contrôle et la supervision des armes et du matériel militaire transférés par les pays étrangers. La circulation et l'emploi des ALPC sont contrôlés à un niveau interinstitutionnel, notamment par le Ministère de l'intérieur, le Service de sécurité, le Service de la protection des frontières et d'autres structures gouvernementales chargées de lutter contre le trafic d'armes.

Le Service de contrôle des exportations ukrainien, ainsi que la commission interinstitutionnelle de coopération militaire et technique et de contrôle des exportations, sont responsables de la mise en œuvre pratique de la politique de l'État dans le domaine du contrôle des exportations concernant les transferts internationaux de biens à double usage et de biens militaires, ainsi que de l'application des mesures visant à empêcher leur utilisation à des fins terroristes et à d'autres fins illégales.

L'Ukraine a également mis en place un système à trois niveaux de contrôle et de supervision des armes fournies par nos partenaires étrangers. Le contrôle parlementaire est assuré par la commission spéciale temporaire. Le Président s'acquitte de ses devoirs constitutionnels par l'intermédiaire du Conseil de sécurité nationale et de défense de l'Ukraine. Un système spécial appelé SOTA, mis en place dans le pays pour surveiller les armes et le matériel fournis par des partenaires étrangers, permet de recevoir des informations sur chaque modèle de ces armes.

Au niveau gouvernemental, le Ministère de la défense et les forces armées ukrainiennes, ainsi que les partenaires étrangers, effectuent un suivi et un contrôle directs, notamment par l'intermédiaire du système des services du domaine fonctionnel logistique, qui permet de surveiller les livraisons d'armes à l'Ukraine, ainsi que la circulation de l'assistance technique internationale. En outre, les auditeurs du Ministère de la défense ukrainien effectuent des inspections sur le terrain des armes fournies par des partenaires étrangers.

Dans le même temps, nous restons extrêmement préoccupés par les activités des groupes armés illégaux, dont le tristement célèbre groupe Wagner, dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Ces groupes recrutent massivement des personnes ayant des antécédents criminels en Russie et utilisent des armes qui ne sont soumises à aucun mécanisme de contrôle, pas même aux mécanismes internes russes. Étant donné que le groupe Wagner serait également actif sur d'autres continents, la menace de trafic d'armes émanant des activités des sociétés militaires privées russes est plus que réelle et mérite d'être traitée par le Conseil et par les mécanismes internationaux pertinents. De son côté, la partie ukrainienne, par l'intermédiaire de ses représentants civils et militaires, fait preuve de transparence et est déterminée à coopérer pleinement avec ses

partenaires, ainsi qu'avec les régimes internationaux de contrôle des exportations.

Nous continuerons à agir sur cette base, car elle est parfaitement conforme à notre tâche principale, à savoir mettre pleinement fin à l'occupation du territoire souverain de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Après la défaite de la Russie et la fin de la guerre, il conviendra de procéder à la démilitarisation et à la dénucléarisation de la Russie. Cela permettra de prévenir la menace d'une nouvelle agression, et d'ouvrir ainsi solidement la voie à la fois de la transformation de la Russie en une nation éprise de paix et à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

La séance est levée à 18 h 5.